

■ **A. Folly & B. Keller, entreprise de peinture Sàrl**, à Granges-Paccot, Route du Coteau 24. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts du 23.09.2003. But: exploitation d'une entreprise de peinture, isolation, papier peint, rénovation, façades. Capital social: CHF 20'000.--, entièrement libéré par apports. Apport en nature et reprise de biens: Selon contrat du 23.09.2003, Alain Folly et Beat Keller font apport à la société des actifs et passifs de la société en nom collectif 'A. Folly & B. Keller', à Granges-Paccot, selon bilan au 30.06.2003, pour un actif net de CHF 104'303.15, accepté pour ce prix et imputé à concurrence de CHF 20'000.-- à la libération du capital social; le solde de CHF 84'303.15 correspond à une créance en faveur des apporteurs. En contrepartie il a été remis une part sociale de CHF 10'000.-- à chacun des fondateurs. Associés: Folly Alain, de Courtaman, à Courtepin, pour une part de CHF 10'000.--, et Keller Beat, de Fribourg et Deitingen, à Granges-Paccot, pour une part de CHF 10'000.--. Gérants: les associés Folly Alain et Keller Beat, tous deux avec signature collective à deux. Organe de publication: FOSC.

Journal no 3649 du 26.09.2003
(01196926 / CH-217.1.002.521-1)